











FICHE "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2019

communes de 350 agents et plus région Hauts-de-France

Cette Fiche "Repères" réalisée par l'Observatoire Régional de l'Emploi et des Données Sociales (OREDS) via l'application www.bs.donnes-sociales.fr reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019 (Rapport sur l'Etat des Collectivités) sur la base d'informations déclarées par un échantillon de collectivités de la région Hauts-de-France.

- > 27 bilans ont été validés lors de la campagne de 2019 (réalisée en 2020)
- > 17 679 agents recensés dans ces collectivités dont 12 207 fonctionnaires, 1 505 contractuels permanents et 3 967 contractuels non permanents

Minimum

0

Effectifs

69% des agents sont fonctionnaires





Effectif

- En moyenne, 2 agents sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- ▶ 10 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents

Maximun

1691

168

621

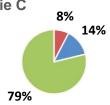
- ⇒ 13 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 42 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

50% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	23%	16%	23%	115
Technique	51%	42%	50%	255
Culturelle	6%	16%	7%	36
Sportive	2%	3%	2%	11
Médico-sociale	7%	7%	7%	34
Police	3%		3%	14
Incendie				0
Animation	7%	17%	8%	41
Total	100%	100%	100%	508

79% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie A Catégorie B Catégorie C



38

69

400

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 55% Hommes

45%

Femmes **Fonctionnaires** Contractuels 43%

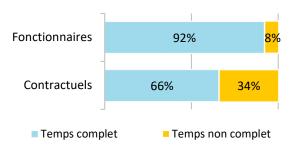
Le cadre d'emplois des Adjoints techniques représente 38%

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	38%
Adjoints administratifs	14%
Agents de maîtrise	9%
Adjoints d'animation	7%
Rédacteurs	5%

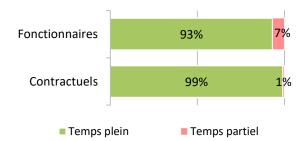
Ensemble

Temps de travail des agents permanents

 92% des fonctionnaires à temps complet contre 66% des contractuels



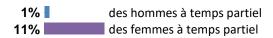
 7% des fonctionnaires à temps partiel contre 1% des contractuels



 Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels		
Culturelle	22%	73%		
Animation	14%	59%		
Médico-sociale	10%	21%		

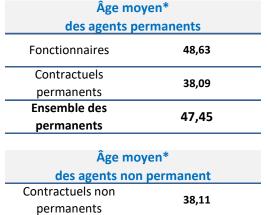
 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



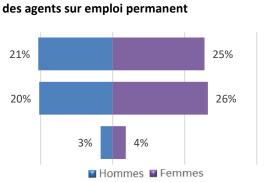
Pyramide des âges

Pyramide des âges

En moyenne, les agents des communes de 350 agents et plus ont 47 ans







* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 554 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- >431 fonctionnaires
- > 45 contractuels permanents
- > 78 contractuels non permanents

1 009 009 heures rémunérées en 2019 par collectivité

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



- Positions particulières

En moyenne par collectivité :

- > Moins d'un agent mis à disposition dans la collectivité
- > 5,8 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 1,2 agents en congés parental

- > 1,3 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 2,6 agents détachés au sein de la collectivité
- > 1,1 agents détachés dans une autre structure
- > 3,0 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

En 2019, 47 arrivées d'agents permanents et Principales causes de départ d'agents 46 départs en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 8 contractuels permanents nommés stagiaires



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2018 ¹	Effectif physique au 31/12/2019
507 agents	508 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019				
Fonctionnaires 4 -1,1%				
Contractuels	7	12,6%		
Ensemble	7	0,2%		

permanents

Fin de contrats remplacants	35%
Départ à la retraite	33%
Mutation	11%
Mise en disponibilité	7%
Démission	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	53%
Remplacements (contractuels)	17%
Voie de mutation	12%
Recrutement direct	7%
Intégration directe	3%

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2019 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018)

Évolution professionnelle

8,1 agents sont lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel dont 3,2 suivis d'une nomination en moyenne par collectivité

0,4 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,4 % des femmes

0,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,3 % des femmes

155,3 avancements d'échelon par collectivité

11,0 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2019

Sanctions disciplinaires

101 sanctions disciplinaires prononcées en 2019 parmi les 27 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	65	16
Sanctions 2 ^{ème} groupe	8	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	1
Sanctions 4 ^{ème} groupe	4	1

2 sanctions prononcées à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

3 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2019)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral Ivresse

68%

14%

5%

- Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 61,75 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen*	Budget de fonctionnement	39 806 884 €	Charges de personnel*	24 578 984 €	→	Soit 61,75 % des dépenses de fonctionnement
----------------	--------------------------	--------------	-----------------------	--------------	----------	---

^{*}Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

Montant moyen - Emplois permanents

Rémunérations annuelles brutes :	13 858 555 €
Primes et indemnités versées :	2 045 191 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	224 261 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	158 700 €
Supplément familial de traitement :	129 751 €
Indemnité de résidence :	72 363 €

Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :

1 395 521 €

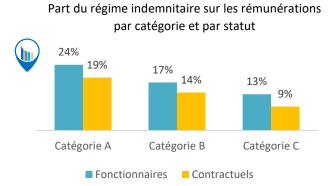
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	51 411 €	53 414 €	35 078 €	28 340 €	27 115 €	23 652 €	
Technique	61 277 €	46 284 €	37 350 €	31 845 €	27 032 €	19 455 €	
Culturelle	45 450 €	34 607 €	32 637 €	23 265 €	26 405 €	16 946 €	
Sportive	47 465 €	11 269 €	35 004 €	24 801 €	31 765 €	S	
Médico-sociale	38 477 €	23 531 €	26 485 €	22 859 €	26 653 €	20 024 €	
Police	54 810 €		47 560 €		33 361 €		
Incendie							
Animation			32 996 €	32 192 €	24 968 €	19 858 €	
Toutes filières	49 138 €	44 698 €	35 051 €	26 384 €	27 100 €	19 943 €	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,76 %





- ➡ 100% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 19 737 heures en moyenne
- 4% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

11% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires En moyenne, 37,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire



> En moyenne, 8,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,29%	2,00%	4,93%	1,38%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	10,20%	2,28%	9,33%	1,39%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,74%	2,95%	9,89%	1,66%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 50,8 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

- Accidents du travail

- 55 accidents* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée
 - > 7,2 accidents du travail pour 100 agents
 - > En moyenne, 49 jours d'absence consécutifs par accident du travail

*nombre moyen

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

39 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 3 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 96 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 90 % sont en catégorie C*
- ⇒ 27 136 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

* sur les emplois permanents

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

3 assistants de prévention désignés dans la collectivité en moyenne

Un conseiller de prévention en moyenne

FORMATION

78 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : **8 090 €** Coût par jour de formation : **104 €**

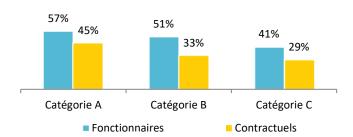
DOCUMENT DE PRÉVENTION

81% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation (nouveauté 2019 - agents présents au 31/12/2019)

 En 2019, 42,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



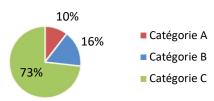
 172 938 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2019

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	66 %
Autres organismes	30 %
Frais de déplacement	5 %

 912 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

par organismic		
CNFPT	63%	
Autres organismes	17%	
Interne à la collectivité	20%	

Action sociale et protection sociale complémentaire

 Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	1 410 578 €	465 830 €
Montant moyen par bénéficiaire	350€	106€

L'action sociale des collectivités

78% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

37% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

52% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

70% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

Relations sociales

Jours de grève

101,1 jours de grève recensés en moyenne en 2019 89% de collectivités concernées par des jours de grève

Commissions Administratives Paritaires

2,6 réunions en moyenne en 2019 dans les collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

0,5 réunion en moyenne en 2019 dans les collectivités

Comité Technique Local

3,6 réunions en moyenne en 2019 dans les collectivités 2,6 réunions du CHSCT en moyenne en 2019 dans les collectivités

Précisions méthodologiques

► ¹Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2018

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2019

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2019

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2018

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2018
- ²Formules de calcul Taux d'absentéisme

Note de lecture :

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2019 x 365 Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : mars 2021 Version 12